

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

AFFAIRE N°17

**Mandat au Président pour mener les procédures  
de renégociation des contrats en matière  
de transports urbains, de collecte des déchets  
et d'assainissement collectif**

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-huit du mois de décembre à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA**

Nombre de conseillers en  
exercice : 48

Présents : 27  
Absents représentés : 15  
Absents : 06

**ETAIENT PRESENTS**

GROSSET PARIS Isabelle	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	HOARAU Emmanuelle
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
YEBO Henri-Claude	MAUNIER Daniel	
HUET Henri-Claude	GAUVIN Solène	
LEBON Marie Jo	DIJOUX RIVIERE Mimose	
RIVIERE François	GASTRIN Albert	
MALET Harry	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle	
TURPIN Clarita	PAYET José	

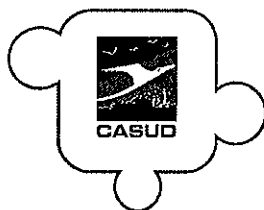
**ABSENT**

Monsieur Harry MUSSARD, Monsieur Alin GUEZELLO, Monsieur Olivier RIVIERE, Monsieur Jacques HOARAU, Monsieur Jean-Jacques VLODY, Madame Colette FONTAINE

## **REPRESENTE(E)S -PROCURATION**

Monsieur Bachil VALY, Monsieur André DUPREY, Monsieur Patrick LEBRETON, Madame Inelda BAUSSILLON, Monsieur Axel VIENNE, Madame JAVELLE Blanche Reine, Madame GERARD Gilberte, Monsieur Harry Claude MOREL, Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Priscilla PAYET, Madame Monique BENARD-DESLAY, Madame Catherine TURPIN, Monsieur François ROUSSEY, Monsieur Paulet PAYET, Madame Sabrina PICARD.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

### Conseil Communautaire

Séance du jeudi 18 décembre 2014 à 14 h 00

#### AFFAIRE N°17

**Mandat au Président pour mener les procédures de renégociation des contrats en matière de transports urbains, de collecte des déchets et d'assainissement collectif**

#### Note de synthèse

Le Président expose au Conseil que compte tenu de la situation financière de la CASud, et des perspectives d'évolution des finances locales, il est nécessaire d'engager une procédure de renégociation des contrats en matière de transports urbains, de collecte des déchets et d'assainissement collectif.

L'enjeu est de dégager des économies de l'ordre de 4,5 millions d'euros afin d'assurer l'équilibre budgétaire des exercices à venir.

**Par conséquent le Président propose au Conseil :**

- 1. de lui donner mandat en associant les Maires des communes membres, pour mener les procédures de renégociation des contrats en matière de transports urbains, de collecte des déchets et d'assainissement collectif ;**
- 2. De dire que les modifications seront présentées au plus tard lors du vote du budget 2015, et à défaut d'en tirer les conséquences qui peuvent aller jusqu'à la résiliation ;**

**Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.**

#### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

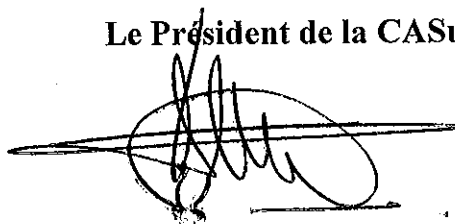
**Le Conseil,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité :**

- 1. de lui donner mandat en associant les Maires des communes membres, pour mener les procédures de renégociation des contrats en matière de transports urbains, de collecte des déchets et d'assainissement collectif ;**
- 2. De dire que les modifications seront présentées au plus tard lors du vote du budget 2015, et à défaut d'en tirer les conséquences qui peuvent aller jusqu'à la résiliation ;**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président de la CASud**



**André THIEN AH KOON**

